

QUELLE FISCALITÉ POUR LES ASSOCIATIONS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

Initiation

Gratuit

2h

En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les associations de loi 1901 ne sont, en principe, pas soumises aux impôts commerciaux. Seul l'exercice d'une activité lucrative peut remettre en question le bénéfice de ces exonérations.

Vous avez une activité commerciale ? Vous souhaitez développer des actions lucratives ? Quelle sera votre fiscalité ? Etes-vous en règle ? Une analyse spécifique est nécessaire afin d'évaluer le risque de fiscalisation de l'association, et le cas échéant de mettre en place une sectorisation ou de créer une filiale.

En raison de la complexité des situations rencontrées sur le terrain et de la multiplication des contentieux, il est nécessaire de faire une synthèse des mesures applicables à travers cet atelier, animé par l'Ordre des Experts Comptables.

Objectifs principaux :

- Savoir identifier les situations qui peuvent entraîner une fiscalité.
- Evaluer l'impact d'une activité lucrative sur le statut fiscal de l'association.
- Savoir comment rester en règle face à la réglementation fiscale.

Contenu :

- Principes de base des exonérations fiscales des associations de loi 1901
- Activités lucratives et fiscalité : comprendre les implications fiscales.
- Comment éviter la fiscalisation.
- Solutions possibles

Format hybride : participation en présentiel Espace Dewailly à Amiens et en ligne.

QUELLE FISCALITÉ POUR LES ASSOCIATIONS ?



DATE(S) DE LA FORMATION

23 octobre 2025

18H00-20H00

POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 contact@maam.fr

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison des associations d'Amiens métropole



[Voir la présentation de cette structure](#)